

ou douce mil florins pour moi, car ay entendu quil at bonne
cognoissance au quelque gens qui sont plain dargent, et ie
pense aussi que le luy aira¹⁾ faict gran plaisir, veant qu'il errat²⁾
asthore³⁾ melieur moien de aller veoir sa tante. Je pense de
partir dissi en trois ou quatre jours vers le camp⁴⁾. Prie le
Createur me voloir doner sa grace pour faire toute chose a mon
honneur et mon salut. Je aschevere ceste pour autan qui⁵⁾ me
vault aller au conseil; priant le Createur vous voloir donner
tou vos desirs; me recommandant de bien bon ceur a vostre
bone grace. De Bins le pr. iour de Juillet.

Vostre bien bon mari,
Guillẽ de Nassau.

X.

Camp de Chatelineau, 6 Julij . . . (1552).

Bij Groen v. Pr. *Archives*, I, n°. 6, met twee uitlatingen.
Voor de eerste, na de woorden »ou tentes», is in het Hand-
schrift: parquoi vous souhait iournelem^t. plus, affin qui vous
fussies issi pour me um peu enchauffer, car je vous assure qui
tient point a fors⁶⁾ de vous soubhaite.

Voor de tweede, na de woorden »qui ne veront si avant»,
leest men in het Handschrift: ma femme je considere que liver⁷⁾
commancera peu a peu aproches, pourtant me semble que ne se-
roit pas mal fait de avoir um peu regart touchant les galderies
apres de nostre Chambre, pour les estoupper; par quoi porres⁸⁾
avoir regart si vous semble de le faire estoupper ou de brices,
ou de bois de Dennemarc, lequel est pour le present bon mar-
chi et ne pois pas tant comme les brices, parquoi vous por-
res um peu demande l'advis de mons^r. d'Eldre, et alors fair
selon vostre fantesi. Et pour mon advis ii me semble que les
bricks sont bien pesantes, selon que la galderi embas est soub-

1) aura. 2) aura. 3) à cette heure. 4) de Chasteliueau. 5) qu'il.
6) force. 7) l'hiver. 8) pouvez.